

Coronavirus - L'orientation en centre d'hébergement spécialisé COVID



Si je suis malade du Covid-19, le médecin peut me proposer d'aller dans un Centre d'Hébergement Spécialisé Covid (CHS), cela me permet de rester isolé pour protéger les autres :

UN CHS QU'EST-CE QUE C'EST ?

Cela ressemble à une maison de repos. Je peux être tout seul dans une chambre ou parfois avec d'autres personnes mais toujours séparés par au moins un paravent.

Les repas me sont fournis ainsi que les médicaments.

Des médecins et infirmiers sont sur place et s'assurent que je vais bien.

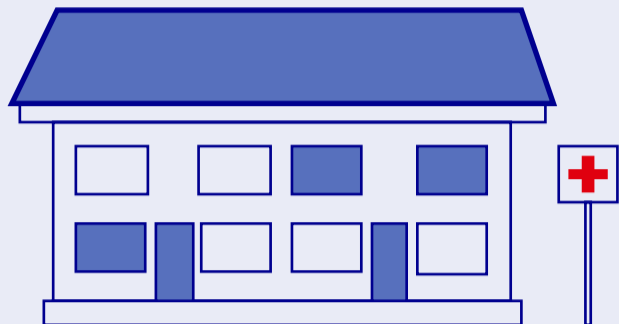
Je serai orienté vers le CHS par le médecin si je ne peux pas être isolé dans le lieu où je vis. **Il me propose d'aller en CHS pour deux raisons :**

- Si je suis malade.
- Si j'ai été en contact avec une personne malade.



COMMENT SE PASSE LE SÉJOUR ?

Je reste au CHS jusqu'à être guéri. C'est le médecin du centre qui me dira quand je peux sortir (en général 2 ou 3 semaines).



Je ne suis pas obligé de rester dans le centre mais c'est la meilleure solution pour guérir et pour protéger les autres.

Le CHS est uniquement pour les personnes malades et celles qui doivent rester isolées, je ne peux pas recevoir de visites.

Je dois prévenir le gestionnaire de la structure de mon entrée au CHS. Il gardera ma chambre ou mon lit dans le foyer où je réside habituellement, même si je n'ai pas de contrat.



Si j'ai une chambre personnelle, mes affaires restent dedans.

Si j'ai une chambre à plusieurs, je peux demander au gestionnaire de mettre en sécurité **mes affaires dans une bagagerie**.

À ma sortie, quand je rentre chez moi, je dois continuer à respecter les gestes barrières.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le médecin me dira **comment se passe le transport vers le CHS**.

Je n'aurai rien à payer.

Je n'aurai rien à payer non plus pour mon séjour au CHS. Par contre, je continue de payer ma chambre dans mon foyer.

